

PRETS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

414 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1942 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Dépenses au compte de capital et de reconstruction—	
Montréal.	545,630 00
Vancouver.	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

TRANSPORTS

SERVICE DE L'AIR

(Contrôle et régie accordés au ministre des Munitions et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 3076 du 8 juillet 1940).

Division de l'aviation civile

496 Lignes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris facilités d'éclairage et de radio—Immobilisations—Crédit supplémentaire. 250,000 00

SERVICE DES CANAUX

497 Améliorations aux canaux—Crédit supplémentaire. 40,000 00

SERVICE DE LA MARINE

498 Services divers concernant la navigation et l'expédition—Crédit supplémentaire. 25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

SECRETARIAT D'ETAT

327 Administration.	12,000 00
328 Division de la naturalisation.	62,383 00
329 Division des compagnies.	46,794 00
330 Division des marques de commerce.	25,435 00
331 Bureau des traductions.	336,419 00
332 Loi de tempérance du Canada.	1,500 00
333 Administration de la Loi des faillites.	34,204 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

334 Administration.	36,552 00
335 Division des brevets.	156,128 00
336 Division du droit d'auteur et des dessins industriels.	16,527 00
337 Gazette des brevets.	38,744 00
338 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.	2,000 00